
SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE
RI
TAS



ÉTUDE

SUR

L'USAGE SYNTAXIQUE

DANS

LA CHANSON DE ROLAND

PREMIÈRE PARTIE.

THÈSE,

QUI, PRÉSENTÉE

A LA TRÈS-CÉLÈBRE FACULTÉ DES ARTS DE LUND,

SERA PUBLIQUEMENT SOUTENUE

DANS L'AUDITOIRE N:o 1,

LE 1 AVRIL 1874, A 10 HEURES DU MATIN,

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR EN PHILOSOPHIE,

PAR

A. E. CARLBERG,

LICENCIÉ EN PHILOSOPHIE.

LUND. — IMPRIMERIE DE BERLING,

1874.

Il y a eu des opinions différentes parmi les savants, lorsqu'il a été question de fixer d'une manière plus précise la date de la Chanson de Roland. *M. Michel* dit qu'elle est née avant le milieu du onzième siècle. M. Génin [1]) de même que *MM. G. Paris*, *Bartsch* et *Léon Gautier* sont d'accord pour en attribuer la composition à la fin du même siècle. Mais l'incertitude a été encore plus grande, lorsqu'on a voulu déterminer quel en a été l'auteur. *M. Génin* s'appuyant sur le dernier vers du poème: *Ci falt la geste que Turoldus declinet*, part de là pour tirer la conclusion qu'un certain Theroulde, bénédictin de l'abbaye de Fécamp, serait l'auteur de la chanson, mais *M. Léon Gautier* montre que l'argument

[1]) La Chanson de Roland (Paris MDCCCL), Introduction LXIV et LXXXIV. Au premier lieu M. Génin cite quelques vers du Roman de Rou par Robert Wace, où celui-ci parle d'un hardi jongleur, nommé Taillefer, qui pour enflammer le courage des soldats à la bataille d'Hastings chanta à la tête des troupes normandes des vers d'un poème sur Roland et Roncevaux, et au dernier lieu il suppose que ce poème était la Chanson de Roland. *M. Ampère* dans son Histoire de la Littérature Française au moyen âge, Introduction (Paris 1841), parle aussi dans la préface p. XXI, de ce Taillefer, qui, en divertissant l'armée par les tours et les jeux d'adresse qu'il exécutait avec sa lance, entonna la Chanson de Roland à la bataille d'Hastings. V. encore *Michel:* Chanson de Roland (Paris 1869), Préface X. ss.

allégué par *M. Génin* est dénué de tout fondement. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elle est écrite dans le dialecte normand. Du reste, l'antiquité du langage constate que cette chanson est une des plus anciennes qui aient été écrites en langue d'oïl. Donc, c'est en pleine société féodale qu'il faut nous transporter pour entendre chanter pour la première fois cette excellente création. Bien des circonstances se joignirent pour rendre cette époque favorable à l'essor de la poésie nationale. Une nouvelle religion avait conquis le monde, une nouvelle société s'était organisée, une nouvelle langue se parlait. L'époque était primitive et pleine de foi; on croyait sans peine que l'intervention céleste s'occupait des guerriers braves, des hommes pieux, des femmes saintes. Ce fut chez cette société que Charlemagne avait laissé une immense mémoire de ses exploits. La légende s'en emparant avait fait de lui le défenseur de la chrétienté contre l'invasion musulmane. Charlemagne et ses paladins devinrent le thème éternel des trouvères, varié en mille façons, mais toujours nouveau et attirant. Bien qu'encore toute récente, la langue était déjà parvenue à un certain degré de perfectionnement; elle se prêtait comme un instrument volontaire à exprimer les sentiments, les croyances, les passions du temps. Mais encore plus: la langue s'était créé une nouvelle espèce de vers, le vers décasyllabe, qui né avec elle s'adoptait le mieux aux nouveaux sentiments. La langue ainsi formée, le nouveau vers trouvé, rien ne pouvait égaler le besoin de produire des œuvres poétiques, lequel se manifestait chez les trouvères, sinon celui de les écouter qui animait toute la société. Les barons et les vassaux furent les premiers à accepter ces produits avec enchantement et la popula-

tion suivit l'exemple donné. Mais au milieu des flots de poésie qui débordaient sur le nouveau monde, au milieu des chants qui retentissaient de tous côtés, ce furent toujours les *chansons de geste* auxquelles appartenait le caractère dominant (*Littré:* Histoire de la Langue Française Tom. I, p. 260 et ailleurs). Ne se contentant pas de rester enfermées au dedans des limites de la France, elles ont pris le vol et fait le tour de l'Europe. Mais de cette énorme masse de chansons de geste aucune n'est devenue si célèbre ni si populaire comme la Chanson de Roland; elle est regardée comme l'expression la plus parfaite de cette poésie épique, et M. Littré dit que dans cette chanson "la légende du Charlemagne populaire est représentée avec une simplicité, une sévérité et parfois une grandeur qui captivent."

Ces données historiques rélatées, nous ferons, en toute brièveté, un résumé du sujet de la chanson. La fameuse bataille de Roncevaux en fait le coeur. Marsilie, roi de Saragosse, envoie des ambassadeurs de paix à Charlemagne, qui depuis longtemps dévaste l'Espagne. Charlemagne reçoit l'ambassade et envoie, à son tour, un de ses barons, Ganelon chez Marsilie pour aller accepter les offres promises. Ganelon se laisse séduire par les Sarrazins et trahit les Français; il s'est brouillé avec Roland et veut se venger sur lui et les Français. De retour au camp français, il conseille à l'empereur de rentrer en France. Roland et les douze pairs ont été choisis pour l'arrière-garde. Déjà l'empereur, à la tête des Français, a gagné les frontières de France, lorsque l'arrière-garde tombe dans un guet-apens terrible, et maintenant — cette glorieuse défaite des Français. Ils y tombent tous au dernier, après s'être battus en désespérés. Mais rien

n'égale la bravoure de Roland. Enfin, lorsque tous tombent autour de lui, il se décide à sonner de son cor. L'empereur, qui l'entend "à trente lieues de distance", revient au galop, mais pour voir le champ de bataille jonché des cadavres des Français. Charlemagne se venge sur les Sarrazins, les défait et se fait maître de Saragosse. Enfin il retourne en France, où il fait juger le traître Ganelon devant ses barons assemblés. A la fin du poème un ange descend du ciel apportant en songe à l'empereur l'ordre de la part de Dieu d'aller à la sainte terre secourir les Chrétiens.

Voilà les traits principaux du sujet du poème. Il est écrit en vers décasyllabes de cette espèce où la césure se trouve après la quatrième syllabe accentuée. Les vers sont distribués en couplets, qui sont liés ensemble par *l'assonance*, certaine espèce de rime rude et primitive, qui n'atteint que la dernière voyelle. Telle est la forme du poème dont *M. Gautier* nous instruit qu'il "porte le cachet de la Beauté" et dont *M. Génin* dit: "Deux passions remplissent le poème: la valeur et l'amour de la patrie. Nulle part ailleurs on ne retrouve cette tendresse émue, ce dévouement sans bornes pour la terre de France". "Le plan de Roland est nettement tracé; toutes les parties en ont été mésurées d'avance, combinées avec industrie et limitées dans de justes proportions. L'intérêt ne s'égare pas au milieu d'une cohue de personnages qui se ressemblent tous dans leur pâleur" (O. c. Introd. p. VI et VII).

Pourtant, ce n'est pas seulement sous le point de vue esthétique qu'il s'est attiré une si grande attention; sous le point de vue de la langue, comme un des plus anciens monuments de la langue d'oïl, il n'a pas été con-

sidéré moins digne d'être étudié. Plusieurs éditions ont été publiées, où l'on a consulté et conféré les différents manuscrits [2]) avec ce soin scrupuleux qui caractérise les études philologiques de nos jours, et dont, parmi tant d'autres, les résultats sont les textes admirables de *MM. Th. Müller* et *Léon Gautier*. La syntaxe n'a pas non plus échappé aux recherches approfondies des philologues. Dans l'œuvre de *M. Diez* (Grammatik der Romanischen Sprachen) on en trouve surtout quantité de citations [3]). Mais personne n'a encore, que nous sachions, pris pour tâche spéciale de traiter de toute la syntaxe de la Chanson de Roland, prise dans son ensemble. C'est pourquoi nous avons cru qu'il vaudrait bien la peine de réunir toutes ces observations dispersées. Peut-être nous réuissirait-il d'y ajouter de nouvelles. Sinon, nous aurions l'occasion de présenter dans leur ensemble toutes les lois syntaxiques, qui présidaient à ce produit rénommé de l'ancien français. Pour l'amour de la brièveté nous laisserons, en général, de côté tous les accidents syntaxiques qui se conforment parfaitement à ceux de la langue moderne, en exposant seulement ceux qui s'en écartent.

Les éditions qui ont été à notre portée sont: *La Chanson de Roland, publiée par Fr. Génin (Paris*

---

[2]) Les manuscrits qui encore existent de Roland sont d'abord celui d'Oxford, conservé à la bibliothèque Bodléienne, le plus célèbre de tous et exécuté selon Gautier vers les années 1150—1160; puis deux manuscrits à la bibliothèque de Saint-Marc à Venise; ensuite il y a plusieurs *remaniements*, comme celui de Paris, celui de Versailles, celui de Lyon, celui de Cambridge, un manuscrit de Venise, fragments d'un manuscrit lorrain; enfin plusieurs manuscrits ont été perdus.

[3]) Pour *M. Darin:* Observations sur la syntaxe du verbe dans l'ancien français, (Lund 1868), la Chanson de Roland a été un des textes sur lesquels il a appuyé ses observations.

MDCCCL); La Chanson de Roland, p. par Fr. Michel (Paris 1869); La Chanson de Roland, p. par Theodor Müller (Göttingen 1863); La Chanson de Roland, p. par E. Bœhmer (Halle 1872); La Chanson de Roland, p. par Léon Gautier (Tours MDCCCLXXII). Dans la dernière édition les règles de la déclinaison sont toujours observées et le texte a été ramené à l'unité orthographique. Mais cela ne nous a pas paru une raison suffisante pour citer nos exemples après l'édition de *M. Gautier*, et ainsi les chiffres indiqueront les vers dans l'édition de *M. Th. Müller*.

A. Articles.

La grande différence qui existe entre l'usage que fait des articles la langue française des derniers siècles et celui qu'en faisait la langue du onzième et du douzième siècles, n'échappera à quiconque voudra comparer des textes provenant de ces époques différentes. Bien que l'apparition des articles, surtout de l'article défini, remonte à une époque fort reculée, datant, pour ainsi dire, de la naissance de la langue française, pourtant ce n'est que beaucoup plus tard qu'on peut parler de règles établies sous ce rapport. Mais le terrain que gagnent les articles devient de siècle en siècle plus grand, jusqu'à ce que la langue française moderne leur accorde une si vaste étendue, que non-seulement en cet égard elle a pris le devant de toutes les autres langues romanes, mais qu'elle a même surpassé les langues germaniques. Or, si l'on considère que les articles faisaient défaut au latin, on ne s'étonnera pas qu'au temps auquel appartient le texte dont nous traitons, l'emploi n'en pût être si fréquent qu'il l'est de nos jours. Les articles résultant, comme dit M. Burguy [1]), de la tendance du peuple "à

[1]) Grammaire de la Langue d'Oïl (Berlin 1854), Tome I. p. 45.

vouloir désigner les choses de la vie commune d'une manière claire et précise", et cette tendance s'étant accrûe avec le temps, on comprendra facilement que plus la langue devient fixe et réglée, plus l'apparence des articles devient générale. La prédilection de la langue pour ces petits mots a été si grande, son besoin de précision et d'exactitude a été si vif, qu'elle a recouru à tous les moyens d'analyse capables de traduire la pensée de la manière la plus distincte, la plus précise [2]). C'est ainsi qu'elle ne se contentait pas même des deux espèces d'article dont le latin vulgaire donnait déjà les modèles, en employant le pronom démonstratif *ille* et le nombre cardinal *unus* d'une façon plus ou moins analogue aux articles. Cédant de plus en plus à l'esprit analytique, la langue française en a même augmenté le nombre en se servant de la préposition *de*, unie à l'article défini, pour désigner que la chose en question est prise seulement dans une signification partitive, c'est à dire qu'il ne s'agit que d'une partie ou d'une quantité indéterminée. Comme nous venons de le dire, ces nouvelles parties du discours ne pouvaient tout de suite atteindre le degré de régularité qu'on leur voit de nos jours. Mais ce degré une fois atteint, les règles syntaxiques dans ce rapport comme dans bien d'autres une fois établies et fixées, qui ne voit au premier coup d'œil la richesse que confère à la langue cet arrangement et cela par des moyens apparemment si simples? Qui ne voit la variété de nuances dont est capable le même mot selon que l'un ou l'autre de ces modificatifs est employé?

---

[2]) V. *Chevallet:* Origine et Formation de la Langue Française (Paris MDCCCLVIII), III, p. 88.

Vraiment, on ne saurait le nier, les avantages qu'en tire la langue sont grands, autant pour la clarté qu'y gagnent les expressions que pour l'harmonie qui en résulte. Même, quelques formes de l'article défini s'amalgament avec quelques-unes des prépositions, fait par lequel le discours devient à un certain degré plus sonore et plus mélodieux. Pourtant ces petites parties du discours se présentant presque devant *chaque mot de la phrase,* on ne saurait nier que l'harmonie n'y souffre quelquefois. Parfois aussi les avantages que donnent au français les articles paraissent contrebalancés par les inconvéniences qui en dérivent [3]). Nous citerons à propos de ce sujet ce qu'en dit un grammairien français, *M. Bescherelle:* "On ne saurait nier que, dans certains cas, les langues qui ont des articles ne l'emportent, pour la clarté et la précision, sur celles qui en sont dépourvues. Il faut avouer aussi que souvent la langue française les prodigue jusqu' à la satiété; et cet attirail d'articles et de prépositions qui accompagne presque tous nos mots, rend souvent la marche du discours traînante et pénible. Dans le style familier, où l'on se permet quelquefois de les supprimer, nous ne voyons pas que cela nuise à la clarté, et souvent l'expression y gagne de la grâce et de la vivacité" [4]). Bien qu'il soit difficile de contester la vérité de l'opinion de M. Bescherelle et qu'il soit impossible pour quiconque étudie la langue française d'aujourd'hui de ne pas s'apercevoir de la rencontre souvent trop abondante

---

[3]) V. *Fuchs:* Die Romanischen Sprachen in ihrem Verhältnisse zum Lateinischen (Halle 1849), 321 ss. — *Diez:* Grammatik der Romanischen Sprachen (2:ième édition), III. 17.

[4]) Grammaire Nationale (Paris 1867), p. 184. — V. encore *Mätzner:* Syntax der neufranzösischen Sprache (Berlin 1843), I. 448.

des articles, pourtant il y a bien des cas dans la langue actuelle où tantôt l'une tantôt l'autre des espèces différentes des articles se supprime. Il est bien vrai qu'en général l'omission des articles dépend de ce qu'alors on ne considère que l'idée représentée par le mot, sans en vouloir déterminer le plus ou moins d'étendue [5]). Néanmoins, bien des cas se présentent, où cette explication du phénomène ne suffit pas. Souvent l'arbitraire seul paraît prévaloir, mais plus souvent encore ce sont soit des archaïsmes qui, bravant la tendance analytique de la langue, se sont transplantés les mêmes de siècle en siècle, soit des expressions, créées à l'analogie de ces vieilles constructions si simples, mais à la fois si expressives. Grâce à cette disposition heureuse qui favorise l'omission de toute sorte d'article, mais surtout celle de l'article partitif, la langue s'est formé un moyen par lequel l'harmonie s'est rétablie sans que la clarté y perde rien. Il est fort intéressant d'observer le style des auteurs les plus récents, qui sous ce rapport paraît se distinguer par une prédilection pour l'ancienne manière de tourner les phrases. La différence entre les auteurs de l'époque classique, dans laquelle l'emploi des articles a pris le plus d'étendue, et ceux du dix-neuvième siècle est en effet assez frappante. Un retour vers la construction simple des premiers âges de la langue s'est-il donc opéré? Nous sommes fort disposé à le croire.

Comme nous venons de le dire dans l'introduction de notre opuscule, nous nous sommes appliqué à exposer toutes les différences syntaxiques que présente notre texte par rapport à l'usage moderne, et nous nous som-

---

[5]) *Mätzner*, o. c. I. 446.

mes proposé, en général, de passer sous silence tous les accidents qui sont restés les mêmes dans ces époques, si éloignées l'une de l'autre. Mais vu l'impossibilité où nous étions de donner un aperçu net et succinct, autant que possible, de l'emploi des articles, si nous suivions cette marche ici, nous avons cette fois laissé de côté ce principe, et nous avons tâché de faire un exposé de toutes les règles que suit la langue en tant que notre texte nous en donne l'occasion.

Enfin quelques mots concernant le cadre dans lequel nous ferons entrer ces observations. L'article partitif offrant surtout beaucoup de disparates d'avec l'usage moderne, nous le traiterons de même que les deux autres à part. Ainsi *l'article défini*, *l'article indéfini* et *l'article partitif* formeront les sections principales de notre opuscule. Dans la première et la deuxième nous aurons à nous occuper de l'article devant les substantifs et les pronoms, dans la première enfin de l'article devant l'infinitif. La nature des substantifs influant en grande partie, comme on doit bien le penser, sur l'usage des articles, nous traiterons, à l'exemple de beaucoup de grammairiens, séparément des différentes espèces de substantif [6]).

1. Article Défini.

1. Devant les substantifs propres.

Lorsque les noms de personnes sont construits avec

---

[6]) Les grammairiens français comme *Bescherelle*, *Girault-Duvivier* etc. ne parlent que de *noms propres* et de *noms communs*, ne distinguant point les noms abstraits des noms communs. Nous avouons volontiers qu'il est bien des fois assez difficile de décider si un nom est commun ou abstrait, le même mot revêtant tantôt la nature d'un nom commun tantôt celle d'un nom abstrait. Voir ce qu'en dit *Mätzner:* Englische Grammatik (Berlin 1866), I. 210.

un autre substantif exprimant un titre, l'article n'est pas de la même rigueur qu'aujourd'hui [7]).

Iço vus mandet reis Marsilies li bers 125. *Mais li quens Guenes iloec ne volsist estre* 332. *Li reis Marsilie l'en ad dunet le guant* 873. — *Reis Corsablis il est del altre part* 885. *Li quens Rollanz a(d) la buche sanglente* 1785. *Respont — dux Neimes: Baron i fait là peine* 1790. — *Reis Canabeus, le frere al amiraill, des esporuns ben brochet sun cheval* 3429. *Naimes li dux tant par est anguissables* 3444.

Lorsqu'un adjectif est construit avec un nom de personne, la langue épique préfère de mettre l'adjectif, précédé de l'article, après le substantif [8]).

Ses baruns mandet pur sun cunseill fenir: Le duc Oger e l'arcevesque Turpin, Richard li velz e sun ne (vuld) Henri, E de Gascuigne li proz quens Acelin .... E si i furent e Gerers e Gerin, Ensembl'od els li quens Rollant i vint E Oliver li proz e li gentilz 169. *E vint Sansun e Anséis li veillz, Vint i Gerart de Rossillon li fiers* 796. *Qu'est devenuz li G(u)ascuinz Engeler, Sansun li dux e Anséis li bers? U est Gerard de Russillun li veilz* 2407 [9]).

L'adjectif latin *magnus*, maintenant vieilli dans les langues romanes, excepté dans quelques noms propres,

---

[7]) V. *Burguy* o. c. I. 61.

[8]) V. *Mätzner:* Synt. d. neuf. Sp. I. 505.

[9]) C'est ici le lieu de remarquer une singularité de la langue d'oïl. Au lieu d'exprimer le rapport de possession, de dépendance etc. entre deux substantifs par la préposition *de*, bien souvent elle les lie moyennant la préposition *à*. Or, supposé que le substantif régi soit un nom de personne et qu'il soit suivi d'un adjectif précédé de l'article, la préposition peut se placer devant l'adjectif. De cette construction nous avons rencontré l'exemple suivant: *Ço est Gualter, ki conquist Maëlgut, Li nies Droün al viell e al canut* 2047.

où il est mis après le nom, supprime toujours l'article. Cependant à côté de *Charlemagne*, qui se trouve 460, 522, 551 et en bien d'autres endroits, et qui est devenu le nom moderne du grand empereur, nous citerons *Carles li magnes* 703. 841. 1195 [1]).

Les noms de personnes ne fournissant plus de matière à nos observations, nous nous occuperons des noms de *pays*, de *provinces*, de *contrées*, de *montagnes*, de *fleuves*. Ici l'article est presque toujours omis. Dans toute la Chanson de Roland nous n'avons rencontré qu'une seule fois l'article devant un nom de pays et une seule fois aussi devant un nom de fleuve. Mais ce qu'il y a de plus frappant, c'est que la règle ne souffre point d'exception même lorsqu'un adjectif précède le substantif, cas où les noms propres dans toutes les langues romanes demandent, en général, l'article [2]). En cas que l'adjectif soit mis après le nom, l'article est tantôt mis tantôt omis.

En voici des exemples.

a) Le nom sans adjectif.

Vindrent à Charle ki France ad en baillie 94. *Jo vos cunquis e Noples e Commibles, Pris ai Valterne e la terre de Pine, E Balasgued e Tuele e Sezilie* 198. *Jointes ses mains, iert vostre comandet, De vos tendrat Espaigne le regnet* 696. *Remés i est sis uncles l'algalifes, Ki tint Kartagene, Alferne, Garmalie, E Ethiope, une tere maldite* 1914. *Jo l'en cunquis e Anjou e Bretaigne, Si l'en cunquis e Peitou e* le *Maine, Jo l'en cunquis Normendie la franche, Si l'en cunquis Provence e Equitaigne, E Lumbardie e trestute Romaine, Jo l'en cunquis Baiver(e) e tute Flandres, E Burguigne e tres-*

[1]) Cfr. *Diez* o. c. III. 27.
[2]) *Diez* o. c. III. 27.

tute Puillanie, Costentinnoble, dunt il out la fiance, E en Saisonie fait il ço qu'il demandet; Jo l'en cunquis Escoce, Guales, Islande, E Engleterre, que il teneit sa cambre 2322.

Devers Ardene veeit venir. XXX. urs 2558. *Passet Girunde a mult granz nefs qu'i sunt* 3688. *Ki tint Valence e l'unur sur* le *Rosne* 1583. *L'ewe de Sebre el lur est dedevant* 2465. *Par Sebre tut lur navirie turnent* 2642.

b) Le nom accompagné d'un adjectif.

Asez est mielz qu'il i perdent les testes, Que nus perduns clere Espaigne la bele 59. *Enquoi perdrat France — dulce sun los* 1194. *Pleindre poüms France dulce, la bele* 1695. *Ferez, seignurs, des espées furbies, Si calengez e voz morz e voz vies, Que — dulce France par nus ne seit hunie* 1925. *Si priet Deu que paréis li dunget E benéist Karlun e France — dulce.* 2016. *Jo l'en cunquis Normendie la franche* 2324. *De France — dulce m'unt tolue la flur* 2431. *Veez l'orgoil de France la loée* 3315.

2. *Devant les substantifs communs.*

Les substantifs propres, qui ne s'appliquent qu'à un seul individu et qui par cela même marquent l'individualité, n'ont pas besoin de l'article [3]). Aussi, comme nous venons de le faire voir, l'usage de l'article défini y a-t-il gagné si peu de terrain, qu'on pourrait presque sans hésitation prétendre que les cas où il est mis sont

[3]) Voir sur ce point comme sur beaucoup d'autres *M. Lidforss,* qui dans sa thèse intitulée: Observations sur l'usage syntaxique de Ronsard et de ses contemporains, (Lund 1865), au chapitre qui traite de la syntaxe du substantif a voué à l'usage de l'article un examen scrupuleux.

de rares exceptions. Il n'en est pas de même, de l'espèce de substantifs dont nous allons traiter à présent. Les substantifs communs désignant des objets dont il y a plus ou moins d'individus de la même nature, on comprendra aisément que toutes les fois qu'il s'agira d'un ou de plusieurs des objets d'une même espèce par oppositon aux autres, l'article est fort à propos. Cette faculté de l'article d'individualiser se montre de différentes manières; tantôt il fait rappeler à l'imagination les objets en les présentant comme connus; tantôt il se met devant des substantifs accompagnés d'une détermination ou d'une phrase relative qui les caractérisent [4]). Les quelques exemples suivants suffiront pour montrer comment l'usage de l'article dans ces rapports s'accorde avec celui de nos jours.

Envers le rei s'est Guenes aproismet 468. *Mort sunt li cunte, se est ki mei en creit* 577. *Dreiz emperere, dist Rollanz le barun, Dunez mei l' arc que vos tenez el poign; Men escientre, ne l'me reproverunt Que il me cheded cum fist à Guenelun De sa main destre quant reçut le bastun. Li empereres en tint sun chef enbrunc* 766. *De tute Espaigne aquiterai les pans Des porz d'Espaigne entresqu' à Durestant* 869. *L'escut li freinst ki est à flurs e ad or* 1276.

De cette signification de l'article de distinguer un objet de tous les autres d'une même espèce s'est dérivée une autre, c'est à dire celle *de totalité* [5]). Un mot quelconque, précédé de l'article, représente tous les objets qui appartiennent à la même espèce. Dans le français moderne cette construction est devenue une règle on ne

[4]) *Mätzner:* Synt. der neuf. Sp. I. p. 415 et suivante.
[5]) *Mätzner:* Synt. der neuf. Sp. I. 416.

peut plus fixe et constante. Si l'emploi de l'article défini dans son sens primitif ne diffère presque en rien pendant ces deux époques de la langue française si éloignées l'une de l'autre, les différences sont d'autant plus frappantes pour le sens *collectif* ou *de totalité*. Dans l'ancien français il suffit pour faire prendre au mot cette signification de le mettre sans article quelconque [6]).

Pur sa beltet — dames li sunt amies 957. *L'anme de lui enportent — aversers.* 1510. *Pur hanste freindre e pur — escuz pecier, Pur — orgoillos veintre e esmaier, E pur — prozdomes tenir e conseiller, E pur — glutun(s) veintre e esmaier En nule tere n'ot meillor chevaler* 2210. *Dès les Apostles ne fut unc tel propheté Pur lei tenir e pur — humes atraire* 2255 [7]).

Une fois, pourtant, nous avons rencontré un exemple d'une construction tout à fait moderne:

Si cum li cerfs s'en vait devant les chiens, Devant Rollant si s'en fuient païens 1874.

Exemple plein d'intérêt et qui parmi bien d'autres choses prouve combien sont intimes les liens qui unissent les époques les plus distantes d'une même langue. Des règles se forment qui au premier coup d'œil n'ont rien de commun avec celles que le langage a suivies durant des siècles entiers. Mais si nous les regardons de plus près, nous verrons que ce ne sont pas des changements subits, mais plutôt des principes qui se sont annoncés loin avant d'être généralement admis.

---

[6]) V. *Lidforss:* o. c. p. 19.

[7]) Ce n'est pas chose facile que de décider en toute occasion, si c'est l'article pris dans le sens partitif on dans celui de totalité qui fait défaut, les deux constructions se ressemblant parfaitement es unes aux autres dans la vieille langue.

Les noms de peuples peuvent être regardés comme de vrais substantifs communs. La langue d'oïl, surtout dans le style épique, a le trait singulier de rejeter très-souvent l'article défini devant ces noms. Dans la Chanson de Roland l'arbitraire prévaut ici à un tel point que nous ne saurions dire s'il est plus à la règle de se servir de l'article ou de l'omettre. Il en est de même des dénominations qu'ont reçues les peuples à cause de leur religion.

a) Exemples de l'omission de l'article:

— *Francs s'en trunt en France la lur tere* 50. *Le jur passerent — Franceis à grant dulur* 816. *Vers — Sarrazins reguardet fierement, E vers — Franceis humele e dulcement* 1162. *Que vos en semblet d—'Arrabiz e de — Francs, (Se) nos avrum la victorie del champ* 3511. — *Bavier e — Saisnes sunt alet à conseill, E — Peitevin e — Norman e — Franceis* 3793. *Dient—païen: De ço avum nus asez* 77. — *Païen unt tort e — chrestiens unt dreit* 1015.

b) Exemples dans lesquels se trouve l'article:

L'ost des Franceis verrez semper desfere 49. *Deus! quel dulur que li Franceis ne l' sevent* 716. *Kar a voz oilz veez les Sarrazins* 1131. *En la grant presse i ferent as païens.* 2070. *Richard le veill, li sire des Normans* 3470. *Li chrestien te recleiment e crient* 3998.

c) Exemples de propositions où l'article est tantôt mis tantôt omis.

Li Sarrazin ne l' poent susfrir tant, Voelent u nun, si guerpissent le camp, Par vive force les encacerent — Franc 1625. *Encuntre mei revelerunt li Seisne E — Hungre e — Bugre e tante gent averse, — Romain, — Puillain e tuit cil de Palerne* 2921.

Ce serait chose facile que de multiplier les exemples de l'omission de l'article défini devant les noms de peuples; l'occasion s'en présenterait à chaque page à peu près; mais cette construction si singulière de l'ancien français ayant été suffisamment mentionnée par MM. Diez, Littré, Mätzner, Burguy, Orelli, nous nous bornerons aux exemples déjà cités. A côté des lieux où manque l'article, on en trouve où il est mis suivant l'usage moderne. Il semble que sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres la langue n'était pas encore assujettie à des règles constantes.

Lorsqu'on veut ajouter aux parties d'un organisme quelconque des qualités moyennant le verbe *avoir*, dont le mot exprimant les parties organiques est le régime, la langue moderne préfère de mettre l'article défini devant le régime suivi de l'adjectif exprimant la qualité. Cette construction est connue déjà de la vieille langue, mais elle n'est pas de la même rigueur qu'aujourd'hui. Tantôt l'adjectif tantôt le substantif se place devant le verbe et l'article se supprime souvent. Il y a même des propositions où l'article est tantôt mis tantôt omis. Pourtant cette liberté de construction nous semble pour la plus grande partie être due à la licence poétique et aux exigences du rhythme.

Gent ad le cors e le cuntenant fier 118. *Carles respunt: Tro(p) avez tendre — coer* 299. *Vairs out (les oils) e mult fier lu visage, Gent out le cors e les costez out larges* 304. — *Cors ad mult gent e le vis fier e cler* 895. —*Cors ad mult gent, le vis cler e riant* 1159. *Entre les dous oilz mult out large le front* 1217. — *Piez ad copiez e les gambes ad plates, Curte la quisse e la crupe bien large, Lungs les costez e l'eschine ad ben halte,*

Blanche la cue e la crignete jalne, Petites les oreilles, la teste tute falve, Beste nen est nule ki encontre lui alge 1652. *Granz unt les nes e lées les oreilles* 1918. .... *Que Carles tient ki la barbe ad canue* 2308.

Le nom de *paradis*, étant presque regardé comme un nom propre, n'est jamais précédé de l'article. *Ciel*, qui pourrait à fort bonne raison être compté à la même catégorie, n'offre pas la même construction. Ce mot, de même que quelques autres qui représentent des parties de l'univers comme *soleil, terre, mer*, sont le plus souvent dépourvus de l'article, quand ils sont construits avec une préposition. Autrement *soleil* prend toujours l'article [8]). *Lune* ne se trouve dans notre texte qu'accompagné de l'article. Pour les mots *jour* et *nuit* qui dans d'autres textes se présentent sans article [9]) nous faisons les mêmes observations. Quelques locutions de la langue moderne formées moyennant ces mots et des prépositions rappellent vivement la vieille construction; telles sont: tomber par (à) terre; être fort sur mer; chercher quelqu'un par terre et par mer.

Seint paréis vos est abandunant 1479. *Que paréis li dunget* 2016. *En paréis les metet en se(i)ntes flurs* 2197. 2241. 2899. *E. XX. hostages des plus gentilz suz cel* 646. 1216. 1244. 1674. 1782. 2666. 2739. 3031. *Cuntre le ciel amsdous ses mains ad juinz* 2240. *Quant Deus del cel li mandat par sun an(g)le* 2319. *Cuntre soleil reluisent cil adub* 1808. *Cuntre soleill si luises e reflambes* 2317. *Ki pur soleill sa clartet n'en muet* 2990. *Que le soleil facet pur lui arester* 2450. *Car li soleilz*

[8]) La seule exception se trouve dans une phrase négative: *Soleill n'i luist, ne blet n'i poet pas creistre* 980.

[9]) Voir *Diez* o. c. III. 24.

est remés en estant 2459. 2481. 3098. *Li quenz Rollanz veit l'ar(ce)vesque à tere* 2246. 2416. 2422. *Ki mult est las, il se dort cuntre tere* 2494. 2932. 3487. *Trestut le cors à la tere li justet* 2020. 2025. 3437. *Ki tint la marche de Genes desur mer* 2209. 2626. 2629. 2640. *Par la noit la mer en est plus bele* 2635. *Clere est la noit e la lune luisant* 2512. *Clers est li jurz e li soleilz luisant* 2646. *Passet li jurz, la noit est aserie, Clere est la lune, e les esteiles flambient* 3658. *Passet la noit, si apert li cler jor* 3675.

Quelquefois, enfin, nous avons rencontré l'article défini dans une expression devenue, pour ainsi dire, stéréotypée, où l'esprit de la langue actuelle aurait demandé l'article indéfini.

Siet el cheval qu'il cleimet Gramimund 1528, 1554 1890 et beaucoup d'autres qui ont la même structure. Nous ne saurions en alléguer d'autre raison que l'influence qu'exerce sur le mot le pronom relatif dont il est immédiatement suivi. L'exemple suivant: *Malprimes siet sur un cheval tut blanc* 3369, où il n'y a pas de phrase relative, vient à l'appui de notre supposition.

Avant de finir l'exposition de l'usage de l'article défini devant les substantifs communs, nous parlerons d'un trait singulier qui le caractérise. Rien peut-être n'en révèle plus clairement la nature primitive que la faculté qu'a le pronom démonstratif de le remplacer. La langue moderne n'ignore point ce trait, bien qu'en employant ainsi le pronom ce soit "par une sorte d'emphase" qu'elle veut représenter à l'auditoire l'idée d'une personne ou d'une chose d'une manière plus frappante, plus vive ou plus énergique. La vieille langue, au contraire, substitue très-souvent le pronom démonstratif à l'article,

sans que bien des fois le pronom ajoute à l'objet en question plus de poids que ne ferait l'article [1]).

Sur palies blancs siedent cil cevalers, As tables juent pur els esbaneier, E as eschecs li plus saive e li veill, E escremissent cil bacheler leger 110. *Mult grant mal funt e (cil) duc e cil cunte* 378. *Luisent cil elme, ki ad or sunt gemmez, E cil escuz e cil osbercs safrez, E cil espiez, cil gunfanun fermez* 1031. 1041. 1452. *Tren(chen)t cez poinz, cez costez, cez eschines, Cez vestemenz entresque as chars vives* 1612. *Cuntre soleil reluisent cil adub, osbercs e helmes i getent g(rant fl)a(m)bur, E cil escuz ki ben sunt peinz à flurs, E cil espiez, cil oret gunfanun* 1808.

Bien des fois même nous avons rencontré le pronom démonstratif suivi d'un génitif où d'une façon analogue il remplace l'article. Cette construction est surtout usitée quand il s'agit d'exprimer la *nationalité.* L'expression *ces de France* ou *cels de France* ne veut dire autre chose qui *li Franceis.*

Ja cil d'Espaigne ne s'en deivent turner liez 1745. *De cels d'Espaigne en ad get(et) morz. XX.* 2058. *De ces de France odum suner les graisles* 2116. *De cels de France les corns avuns oït* 2132. 2150. 2445. 2999. *La noefme eschele unt faite de prozdomes, de Loherengs e de cels de Borgoigne* 3076.

Ensuite nous avons une fois trouvé l'article devant un génitif remplaçant un substantif où selon l'usage moderne nous nous serions attendu à voir le pronom démonstratif.

Puis ceint s'espée al senestre costet, Par sun orgoill li ad un num truvet, Par la Carlun, dunt il oït parler 3143 [2]).

---

[1]) *Chevallet* o. c. III. 90. — *Diez* o. c. III. 75.

[2]) Quoique le substantif sous-entendu *spee* soit suppléé dans

La nature démonstrative de l'article se fait enfin sentir dans l'expression moderne: *l'autre jour.* Nous avons trouvé un exemple analogue à cette locution.

Vengez voz fi(l)z, voz freres e voz heirz Qu'en Rencesvals furent morz l'altre seir 3411.

Pour ce qui concerne les *noms de matière*, qui expriment, non pas une espèce dont il y a des individus, mais plutôt une quantité dont toutes les parties sont égales, l'article qui leur est le plus convenant, c'est l'article partitif. Bien des fois, cependant, ils revêtent la nature des substantifs communs. Comme alors ils suivent les mêmes règles que les substantifs communs vis-à-vis de l'emploi de l'article, nous les laisserons de côté, en exposant ici nos observations sur l'usage de l'article

3. *Devant les substantifs abstraits.*

Ces mots "n'exprimant que les manières d'être des substances concrètes" et ne représentant qu'une "abstraction faite des substances elles-mêmes," il s'ensuit que l'article qui a pour but d'individualiser ne doit pas avoir lieu ici. Aussi est-il règle d'omettre l'article défini toutes les fois qu'un nom abstrait garde son acception propre ou qu'il est pris dans le sens de totalité. En voici des exemples.

Iço vus mandet Carlemagnes li ber: Que recevez — seinte chrestientet 431. 2385. 2620. 3164. 3598. *Plus*

---

le manuscrit d'Oxford, nous n'avons pas hésité à citer cet exemple d'autant moins que M. Diez parle de cette construction comme pas tout à fait étrangère au style épique (Voir *Diez* o. c. III. 75). Du reste *M. Müller* fait observer (Chanson de Roland, Notes, p. 219) que le mot *spee* a été intercalé au texte par une main étrangère. Voir encore sur ce point un lieu fort intéressant, cité d'après *Henri Estienne* par *Lidforss* o. c. p. 19.

aimet il — traïsun e — murdrie Qu'il ne fesist trestut l'or de Galice 1636. *Kar— vasselage par sens nen est folie, Mielz valt — mesure que ne fait — estultie* 1724. *Deus li otreit — seinte beneiçun* 2245. *Mult ad apris ki bien conuist — ahan* 2524. *Repairet loi — vigur e — remembrance* 3614. *Si cum — pecchet l'encumbret, L'anme de lui as vifs diables dunet* 3646.

Mais la tendance de revêtir la nature des substantifs communs, dont nous venons de parler au chapitre des noms de matière, est encore plus marquée chez cette classe de substantifs. Bien des fois il y a des nuances si variées, des transitions si fines et presque imperceptibles, qu'il est assez difficile, sinon impossible de décider, en toute occasion, dans quelle classe de substantifs le mot doit être rangé. Or, en cas que le substantif abstrait ne soit pas pris dans sa signification primitive, vague et indéterminée, ou qu'il soit employé comme un substantif commun, il en suit parfaitement les règles pour l'usage de l'article défini.

Asez est melz qu'il i perdent les chefs, Que nus perduns l'onur ne la deintet 44. *Si recevrai la chrestiene lei* 85. *Guenez i vint, ki la traïsun fist* 178 [3]). *A ben petit que il ne pert le sens* 326. *Jo en ferai la justise* 498. *Là purparolent la traïsun seinz dreit* 511. *Lessez la folie, tenez vos al saveir* 569. *Guardez de nos ne turnez le curage* 650. *En Rencesvals irai l'orgoill desfaire* 934. *La traïsun ne poet estre celée* 1458. *Devers vos est li orguilz e li torz* 1549. *Idunc agreget le doel*

---

[3]) Dans l'exemple qui se trouve 3747: *Dès or cumencet le plait e les noveles de Guenelun, ki traïsun ad faite,* l'omission de l'article n'offre rien de surprenant; *Guenelun, ki traïsun ad faite* ne voulant dire autre chose que *G. qui a été traître.*

e la pitet 2206. *Las est li reis, kar la peine est mult grant* 2519. *Si vunt ve(d)eir le merveillus damage* 2853. *De Guenelun car me jugez le dreit* 3751. *Fait cels guarder tresque li dreiz en serat* 3849. *Dès or cumencet l'ocisiun des altres* 3946.

D'ailleurs, pour ce qui a trait à l'article défini devant les substantifs abstraits, nous ne saurions mieux faire que renvoyer le lecteur aux observations qu'en a faites M. Lidforss dans sa thèse déjà mentionnée. Les règles que, dans cet égard, la langue s'était formées aux temps auxquels appartient notre texte ,sont restées les mêmes durant les siècles qui séparent l'âge épique de l'époque de Ronsard. Ainsi, n'ayant pas besoin de nous arrêter plus longtemps ici, l'ordre de nos observations nous amène à parler de l'emploi de l'article défini

4. *Devant les pronoms.*

Les formes des pronoms possessifs sont très-nombreuses dans la langue d'oïl. Quelques-unes sont précédées de l'article, d'autres en sont dépourvues. La langue moderne, qui en a de beaucoup restreint le nombre, en fait d'ailleurs un emploi bien différent. Elle se sert des premiers comme attributs, des derniers, au contraire, devant un substantif. La langue d'oïl ne connaît pas cette distinction. Elle fait usage des différentes espèces pêle-mêle sous ces deux points de vue grammaticaux [1]). Les quelques exemples que nous allons citer le feront voir.

Francs s'en irunt en France la lur tere 50. *Pur le soen Deu qu'il ait mercit de mei* 82. *Si recevrat la no-*

[1]) *Burguy* o. c. I. 138, 146. — *Mätzner.* Synt. d. neufr. Sp. I. 433. ss.

stre lei plus s lve 189. *Cil est uns quens, si est la citet sue* 917. *Ferez i Francs! Nostre est li premers colps* 1211. *Il est escrit en la geste Francor Que vassals ad li nostre emperéur* 1443. *De la citet l'une meitet est sue* 1484. *Sur tute gent est la tue hardie* 1617. *Ja prist il Noples seinz le vostre comant* 1775. *Li nostre deu, vengez nos de Carlun* 1907. *La meie mort me rent si anguissus* 2198 [5]).

Deux pronoms indéfinis, à savoir *tout (trestout)* et *altre*, peuvent se passer de l'article défini. Vu le premier de ces deux pronoms, ce n'est que fort rarement que la suppression a lieu, et en général la construction est toute moderne. Néanmoins nous citerons quelques lieux où l'article est rejeté.

De trestuz reis vos present les curunes 388. *Là fut li reis ki tute Espaigne tint* 409. *Carles mi sire nus est guarant tuz dis* 1254. *Si priet Deu que paréis li dunget E benéist Karlun e France dulce. Sun cumpaignun Rollant (de)sur tuz humes* 2016. *Trestute Espaigne iert hoi en lur bandun* 2703. 2721. *Quant il est (morz) ki tuz jurz nos cadelet* [6]) 2927.

---

[5]) Il nous semble fort à propos de citer ici quelques exemples où les pronoms possessifs sont précédés de l'article indéfini: *Ci vos enveiet un sun noble barun* 421. *Estramariz i est, un soens cumpainz* 941. *Païens recleiment un lur deu Tervagant* 2468. *Pent à sun col un soen grant escut let* 3149. 3495. 3952. V. *Diez* o. c. I. 65. Le style familier se sert encore de ces expressions, comme a fait remarquer parmi d'autres *Zandt:* Französische Grammatik s. 240. Encore avons-nous trouvé quelquefois ces pronoms précédés d'un pronom démonstratif: *Dist Blancandrins: Pa(r) ceste meie destre* 47. *Guenes respunt: Rollanz, cist miens fillastre* 743.

[6]) L'adverbe moderne *toujours*, qui proprement et originairement est la même chose que *tous les jours*, nous est présérvé comme un monument joli de la langue d'oïl.

Altre, au contraire, nous fournit des exemples d'une construction où le génie de la langue est vacillant au dernier degré. Pour mieux faire connaître au lecteur la licence des expressions, nous citerons quelques exemples, ou plutôt un seul et même exemple, car tout mot à peu près y est le même hors seulement l'article.

Reis Corsablis il est del altre part 885. *De l'altre part est un païen Grandonies* 1570. *D'— altre part est Escremiz de Valterne* 931. *D'— altre part est uns païens Esturganz* 940. *D'— altre part est Chernubles de Munigre* 975.

L'usage de l'article avant les pronoms interrogatifs de même qu'avant les pronoms relatifs n'ayant point subi de changement, nous nous bornerons aux observations déjà faites. Vient enfin l'article défini

5. *Devant l'infinitif.*

La faculté de la langue d'oïl d'employer l'infinitif comme un substantif n'existe plus dans la langue moderne, excepté chez un très-petit nombre de verbes, qui alors sont considérés comme de vrais substantifs. Dans l'ancien français, au contraire, l'infinitif remplit toutes les fonctions qui appartiennent au substantif sans cependant perdre sa nature verbale. Il est assujetti aux lois de flexion des substantifs et il est capable de se construire avec l'article non-seulement comme *sujet,* mais encore comme *régime direct* et *régime indirect* [6]). Bien que l'article se trouve très-souvent devant l'infinitif dans la vi-

---

[6]) V. *Diez* o. c. III. 207 et suivantes. — *Darin:* Observations sur la syntaxe du verbe dans l'ancien français (Lund 1868), p. 37.

eille langue, pourtant le texte que nous avous épluché ne nous en fournit plus d'exemples que ceux que voici.

Sun ceval brochet ki del curre cuntence 1591. *Ja li corners ne nos avreit mester* 1742[7]. *Jo oi al corner que gua(i)res ne vivrat* 2108. *Païen s'en fuient curuçus e irez, Envers Espaigne tendent del espleiter* 2164. *Deus, dist li reis, tant me pois esmaer Que jo ne fui al estur cumencer* 2412. *Dist l'emperere: Tens est del herberger, En Rencesvals est tart del repairer* 2482.

2. Article Indéfini.

1. *Devant les substantifs communs.*

Ayant exposé les différences principales qui se sont présentées à nous quant à l'usage de l'article définit, nous allons regarder maintenant les principes qui règlent la langue à l'égard de l'article indéfini. Il est presque superflu de faire remarquer qu'ici on ne doit pas s'attendre à voir partout cette régularité qui caractérise la langue moderne et qui en est un des avantages les plus proéminents. Néanmoins il nous faut avouer que nous nous sommes un peu étonné à voir que sous quelques rapports, au moins, la langue soit déjà parvenue à un certain degré de stabilité, chose d'autant plus digne d'être remarquée, vu la circonstance que dans les langues romanes, de même que dans quelques autres, l'ar-

[7]) La Chanson de Roland nous offre un passage où il y a un infinitif comme régime direct: *La hanste fruisset, mie ne l'abatiet, Ultre s'en vait qu'il n'i ad desturber* 1317, mais pas d'exemple d'un infinitif employé comme régime direct et précédé de l'article.

ticle indéfini ne s'est introduit qu'aprés l'article défini [8]). N'étant autre chose que le nombre cardinal latin *unus*, pris cette fois dans un sens affaibli, il participe de la nature de celui-ci, c'est à dire, d'exprimer l'unité. Ainsi quand on veut faire entendre qu'une chose quelconque, qu'on pourrait également bien énoncer de quantité d'individus ou d'objets d'une même espèce, dans un certain cas ne s'en rapporte qu' à un seul, on fait usage de l'article indéfini. L'énonciation s'applique alors à un certain objet, mais, bien entendu, cet objet est laissé tout à fait indéterminé. L'emploi de l'article dans cette signification primitive est à peu près fixé dans notre texte. Il va presque sans dire que le territoire qui lui est assigné de préférence, ce sont les substantifs communs. Les *substantifs propres* marquant par eux-mêmes suffisammant l'unité, n'en ont pas besoin. Aussi ne donnent-ils point lieu de remarque. Or, toutes les fois qu'un substantif commun *dans une phrase affirmative* se trouve comme *sujet*, *régime direct* ou *sous le régime d'une préposition* il est de règle d'employer l'article indéfini en cas que la langue moderne en fasse usage.

Mur ne citet n'i est remés a fraindre Fors Sarraguce ki est en une (mun)taigne 5. *Alez en est en un verger suz l'umbre, Sur un perrun de marbre bloi se culchet* 11. *Li empereres est en un grant verger* 103. *Desuz un pin, delez un eglenter, un faldestoed i out fait tout d'or mer* 114. *El grant verger fait li reis tendre un tref* 159. *Chascuns portout une branche d'olive* 203. *Car m'eslisez un barun de ma marche* 275. *Guenes chevalchet, suz une olive halte assemblet s'est as sarrazins messag(es).* 366. *En sa main tint une vermeille pume* 386. 406.

[8]) V. *Diez* o. c. III. 19.

Un faldestoet out sus l'umbre d'un pin, Envolupet fut d'un palie alexandrin 407. *Un algier tint ki d'or fut enpenet* 439. *Marsilies fait porter un livre avant* 610. *Atant i vint uns paiens Valdabruns* 617. 627. *El destre bras li morst uns urs si mals*; *Devers Ardene vit venir un leupart, Sun cors demenie mult fierement asalt; D'enz de (la) sale uns veltres avalat* 727. *Jo l'ai lesset en une estrange marche* 839. *Un amarufle i ad de Balaguer* 894. *Un duc i est, si ad num Falsaron* 1213. *E Otes fie(r)t un paien Estorgant* 1297. 1358. 1483. *En val Metas li dunat uns diables* 1663. *E si li metent el col un caeignun* 1826. *Sur un sumer l'unt mis à deshonor* 1828. *En Rencesvals ad une ewe curant* 2225. *Uns Sarrasins tute veie l'esguardet* 2274. 2338. *Ais li un angle ki ad lui soelt parler* 2452. *Devers un gualt uns granz léons li vi(e)nt* 2549.

La suppression de cet article surtout dans le style familier et dans la poésie légère se rencontre assez tard dans les annales de la langue française. Ainsi on serait tenté de croire qu'un si vieux texte que le nôtre offrirait quantité d'exemples de l'omission de l'article indéfini. Pour faire voir qu'il n'en est pas ainsi, nous avons cité tant d'exemples qui suffiront à prouver que l'emploi de cet article sous le rapport indiqué, dans la Chanson de Roland, est presque de la même rigueur que de nos jours. Les passages où il fait défaut ne sont que les quelques suivants.

— *Noble baron ad ci* 467. — *Mult orguillos parçuner i avres* 474. — *Mult vassal bon vos ad lung tens tenue* 2310. *Soer, cher(e) amie d'— hume mort me demandes* 3713.

Mais il en est bien autrement quand le substantif ou signifie un objet qui ne peut être conçu par les sens

extérieurs ou participe plus ou moins de la nature des *substantifs abstraits,* qui *à la règle* rejettent l'article. Dans ces cas l'article se supprime le plus souvent.

— *Mult bon plait en avreiz* 88. — *Mult grant eschech en unt si chevaler* 99. *De sun aveir me voelt duner — grant masse* 182. *El cors vos est entrée — mortel rage* 747. *Duncz m'un feu: ço est le colp de Rollant* 866. *Bel sire reis, fait m'avez un grant dun* 876. *De chrestiens voelt faire — male vode* 918. — *Encoi avrum un eschec bel e gent* 1167. — *Mult grant venjance en prendrat l'emperere* 1459. *Là véissez — si grant dulur de gent* 1622. *Li quens Rollanz des soens i veit — grant perte* 1691. *Un col(p) avez pris fort* 1948. — *Mult grant damage li est aparéut* 2037. *A Rollant rendent un estur fort e pesme* 2122. *Là vit li reis — si merveillus estur* 2566. *Par tute Espaigne m'at fait — guere mult grant* 2660. — *Mult grant bataille iert* 2676. *Sur nus est venue — male confusiun* 2699.

Quand le substantif est placé somme *attribut* ou comme *complément de certains verbes,* la langue moderne rejette l'article, excepté le cas où *ce* soit mis comme sujet: même construction dans notre texte.

Ço est Baldewin, ço dit, ki ert — prozdoem 296. — *Noble vassal vos i solt hom clamer* 352. — *Merveilus hom est Charles* 370. *Vos estes — vifs diables* 746. *Fust — chrestiens, asez oüst barnet* 899. *Margariz est — mult vaillant chevalers* 1311. 1593. *Ço ert un reis qu'il ocist en Denemarche* 1650. *Li arcevesque est — mult bon chevaler* 1673. *Tere de France mult estes — dulz païs* 1861. 2066. *Li quens Rabels est — chevaler hardiz* 3352.

La seule exception nous offre le passage suivant:

Cil est un quens si est la citet sue 917 [9]).

Quoique l'article indéfini, proprement dit, n'ait pour but que de signifier un seul individu, pourtant par une transition analogue à celle dont nous avons parlé au chapitre de l'article défini il devient capable d'exprimer *la totalité* [1]). Cette qualité n'appartenait presque pas à l'article au temps épique, en tant que la Chanson de Roland nous en permet de juger. Le substantif était en état d'exprimer cette signification par lui-même.

Grant demi pied mesurer i pout — hom 1218 [2]). — *Cels qu'il unt mort, ben lès poet — hom preiser* 1683 [2]). *Itel valor deit aveir — chevaler, Ki armes portet e en bon cheval set* 1877. *Li amirals ben resemblet — barun* 3172. *Grant a le cors ben resemblet — marchis* 3502. 3764.

C'est à cette faculté du substantif de représenter parfois non un certain individu, mais plutôt le genre, qu'est due la suppression de l'article indéfini après quelques adverbes qui expriment une *comparaison*. De tels adverbes sont: *cume, en guise de, à lei de.*

Cil ad parlet à lei de — bon vassal 887. *E il li ad cum — chevaler mustrée* 1369. *Vait le ferir en guise de — baron* 1902. *En la grant presse or i fiert*

---

[9]) Le français moderne ne veut pas l'article indéfini devant le substantif mis comme *apposition*. Nous avous rencontré trois passages où une construction contraire a lieu: *Remés i est sis uncles l'algalifes, Ki tint Kartagene, Alferne, Garmalie, E Ethiopie, une tere maldite.* 1915. *As li Alde venue, une bele damisele* 3708. *Ais li devant uns chevalers, (Tierris), Frere Gefrei, à un duc angevin* 3818. (Pour la place de la préposition, comparer pag. 12, not 9.)

[1]) *Mätzner*: Synt. d. neufr. Sp. I. 445.

[2]) Ces passages ont un double intérêt en nous montrant le substantif *hom* dans une signification déjà tout à fait pronominale. Aussi le pronom indéfini *on* n'est-il autre chose que ce substantif, pris alors dans un sens absolu et général.

cume — ber 1967. *Tiret sa barbe cum — hom ki est iret.* 2414. *Tant par ert blancs cume — flur en estet* 3162. 3173. *Guenes est mort cume — fel recreant* 3973.

L'article paraît en deux endroits seulement.

Si l'encueinent altresi cum un urs 1827. *La hanste (fut) grosse cume uns tinel* 3153.

Si les preuves que fournissent nos observations de l'omission de l'article indéfini dans une phrase affirmative toutes les fois qu'il est pris dans un sens de totalité ne sont pas trop nombreuses, les phrases qui contiennent un sens négatif, au contraire, nous en offrent d'antant plus.

Vus n'i avrez — palefreid ne — destrer — Ne — mul ne — mule que puissez chevalcher 479. *N'avez — baron de si grant vasselage* 744. 750. *N'i perdrat Carles li reis ki France tient, Men escientre, — palefreid ne — destrer, Ne — mul ne — mule que deiet chevalcher, Ne n'i perdrat ne — runcin ne — sumer, Que as espées ne seit einz eslegiet* 755. — *Meilor vassal n'olut en la curt de lui* 775. *N'avez — baron ki jamais là remut* 779. *N'i ad — païen ne l' prit e ne l' aort* 854. *Jamais n'ert — jor que Carles ne s'en pleignet* 915. *Suz cel nen at — plus encrismé felun* 1216. *Suz ciel n'a — hume que (tant) voeillet haïr* 1244. *Plus est isnels qu' — esprever ne — arunde* 1492. — *Beste nen est ki poisset curre à lui* 1555. *Plus est isnels que n'est — oisel ki volet* 1573. *Si est blecet ne quit qu' — anme i remaigne* 1848. *Jamais n'iert — hume ki tun cors cuntrevaillet* 1984. *Ja — bon vassal nen ert vif recréut* 2088. *Li quens Rollanz unkes n'amat — cuard, Ne — orguillos ne — hume de male part, Ne — chevaler, s' il ne fust bon vassal* 2134. *Il nen i ad ne — veie ne — senter, Ne — voide tere ne*

·· *alne (ne) plein pied Que il n'i ait o Franceis o païen* 2399. *Lessez gesir les morz tut issi cun il sunt, Que n'i adeist ne — beste ne — lion, Ne n'i adeist — esquier ne — garçun* 2435. *Jo si nen ai — filz ne — fille ne — heir* 2744. *En ceste tere n'est remés — chevaler Ne seit ocis o en Sebre neiet* 2797. *Jamais n'avrat el chef — corone d'or* 3236. 3291. — *Meillor vassal de lui ne vestit bronie* 3532. *N'i ad—France(i)s ki vos juget à pendre. . . Al brant d'acer que jo ne l' en desmente* 3789.

Ces exemples suffiront pour faire voir au lecteur combien est fixée dans la Chanson de Roland la suppression de l'article indéfini dans *toutes les phrases négatives* [3]. Ici comme ailleurs la marche que suit la vieille langue n'est pas tout à fait interrompue par la langue moderne. De cette construction surtout il reste quantité de traces. La règle d'omettre l'article dans les propositions où se trouve la conjonction *ni* — *ni* ou l'adverbe *jamais* mis devant le sujet, en est une. Restant encore dans toute sa force primitive, elle montre assez la ténacité de l'ancien français.

Cependant nous n'oublierons pas de mentionner que nous avons rencontré quelques lieux où l'apparition de l'article est assez frappant, étant au dernier degré contraire aux allures usuelles de la langue. Nous les citerons tous.

Plus curt à piet que ne fait un cheval 890. *Siet el cheval qu'il cleimet Gramimund, Plus est isnels que nen est uns falcuns* 1528. *E! lasse! que nen ai un hume ki m'ociet* 2723. *Plus qu'om ne poct un bastuncel jeter, Devant les altres est en un pui muntet* 2867.

Les *noms de matière* n'offrent rien de remarquable

[3]) Cfr. *Diez* o. c. III. 34.

à nos observations [4]). Vu, enfin, l'usage de l'article indéfini devant les *substantifs abstraits*, nous renvoyons le lecteur aux exemples cités pag. 30. Reste à faire quelques remarques sur l'article indéfini

2. Devant les pronoms.

Des deux pronoms *tel* et *autre*, comme le fait observer M. Diez [5]), celui-ci se présente dans l'ancien français quelquefois sans l'article indéfini, celui-là en est le plus souvent dépourvu.

Bataille avrez, unches mais tel — ne fut 1044. 1461. — *Tel as ocis dunt al coer me regrette* 1566. *Ki ceste fait, jamais nen ferat — altre* 1105. *Ne vos ait hume ki pur — altre (s'en) fuiet* 2309. *Ki traïst — altre, nen est dreiz qu'il s'en vant* 3974.

Voilà les lieux où ils se trouvent seuls; ils paraissent d'autant plus souvent devant les substantifs, comme: *Dunc ad — tel doel, pur poi d'ire ne fent* 325. 535. *N'at — tel vassal suz la cape del ciel* 545. 960. 1021. 1106. 1337. 1887. 1929. 2009. 2582. 2888. 2926. 3826. 3842. 3904. — *Altre bataille lur livrez de méisme* 592. *Après i ceste — altre avisiun sunjat* 725. 2555. *Trestut seit fiz, n'i avrat — altre dreit* 3290; mais partout ici l'omission de l'article ne nous semble pas être due à la nature de ces pronoms qui étant en eux-mêmes indéfinis n'ont pas besoin de l'article: tantôt la phrase est néga-

[4]) Une fois, cependant, le texte nous a fourni un exemple où l'article est employé d'une manière singulière: *Un faldestoed i out d'un olifant* 609. Dans un autre endroit le même mot se trouve dans la même signification, mais alors sans article: *U(n) faldestoed i unt mis d' olifan* 2653.

[5]) O. c. III. 41. ss.

tive, tantôt le sens du substantif est plus ou moins abstrait. Dans tous ces cas la langue d'oïl rejette, en général, l'article.

3. Article partitif.

Nous avons envisagé les articles sous les différents points de vue dont notre texte nous a donné l'occasion. Néanmoins il nous reste à parler d'un emploi singulier de l'article défini dont ou trouve des traces plus ou moins saillantes dans toutes les langues romanes, à savoir, *le sens partitif*. S'il ne s'agit pas d'un tout ou d'une totalité d'individus ou d'espèces, mais seulement d'une partie indéterminée, la langue moderne, on le sait, ne se sert pas du mot sans article, mais elle le fait précéder par la préposition *de*, unie à l'article défini. C'est comme regime d'un verbe actif que cette construction a paru d'abord, mais petit à petit nous la voyons empiéter sur le territoire du sujet et devenir même capable d'être régie d'une préposition. Par là elle s'est ouvert un vaste terrain et aboutit à imprimer à la langue le caractère de précision et de clarté.

Or, l'ancien français diffère de beaucoup du français moderne quant à l'usage qu'il fait de l'article partitif. Notre texte ne nous offre que deux exemples de l'article partitif devant le régime, pas un seul où il est mis devant un sujet ou après une préposition: *Si'n deit hom perdre e del quir e del peil* 1012. *Si'n deit hom perdre del sanc e de la char* 1119. Mais ici l'article partitif est pris dans une signification un peu différente: le sens primitif de l'article défini se fait encore sentir [6]).

---

[6]) Cfr. pour le developpement historique *Diez* o. c. III. 42. ss.

Analogues à ces exemples sont ceux où l'article défini est uni à la preposition *de* après quelques adverbes exprimant une *quantité;* ces exemples sont, cependant, fort rares, la construction usuelle ne permettant pas même la préposition devant le mot régi: *N'en ad vertut, trop ad perdut del sanc* 2229. *Asez i ad de la gent païenur* 2694.

Combien, du reste, est différente la construction, les exemples suivants le feront voir.

Exemples où manque l'article devant le régime:

Si'n ai oüt e — peines e — ahans 864. *Sempres ferrai de Durendal — granz colps* 1055. — *Sieges avrez el greignor paréis* 1135. *Cuntre midi — tenebres i ad granz* 1431. — *Escuz unt genz e — espiez granz e forz E — gunfanuns blancs e vermeilz e blois* 1799. *A oes Carlon si — granz païs cunquis* 1859. *Païen escrient: Cist deit — marches tenser* 3168. *Jo vos durrai — muillers gentes e beles, Si vos dur(r)ai — feus e — honors e — teres* 3398.

Exemples de la suppression de l'article devant le sujet:

Chiedent i — fuildres e menut e suvent 1426. — *Osbercs e — helmes i getent g(rant fl)a(m)bur* 1809. — *Urs e — leuparz les voelent puis manger* 2542. *E — porc e — chen le mordent e defulent* 2591. *En plusurs gestes de lui sunt — granz honurs* 3181.

Dans tous ces exemples le français moderne se serait servi de l'article partitif, à l'exception de ceux où un adjectif précède le substantif. Mais à côté de cette tendance de la langue moderne à prendre l'article, une autre se manifeste, à savoir celle qui en favorise la suppression, en conservant dans leur pureté primitive une

foule assez respectable de constructions archaïques. Telles sont certaines *locutions adverbiales,* formées moyennant des prépositious, et surtout beaucoup d'expressions où le substantif se trouve comme régime. Par rapport à celles-ci il faut cependant observer que l'esprit de la langue exige que le verbe et le substantif se trouvent dans une liaison si intime, qu'ils ne représentent qu'une seule idée dont le substantif forme la partie principale.

